

ment fournir de bois pour leur maison, mais ils en tiroient aussi assez d'argent pour acheter de la viande & du chocolat pendant 15. jours, vivant de la sorte oisivement aux dépens de ces pauvres Indiens.

Il y en a d'autres aussi qui les loient à leurs voisins qui en ont affaire pour cette semaine, pour une réale chacun; mais qu'ils sont bien affurez de déduire sur leurs gages.

Ils sont aussi assujettis à une servitude pareille à celle là dans tous les Villages, où tous les voyageurs qui passent par-là, peuvent demander au prochain Village tous les Indiens dont ils ont besoin pour conduire leurs mulets, & porter leurs hardes, & à la fin du voyage leur font une querelle d'Allemand, & les renvoyent la plupart du tems avec des coups pour toute récompense.

Ils sont porter à ces pauvres miserables, un jour ou deux sur le dos des malles qui pesent cent livres, en les attachant avec des cordes de chaque côté à la ceinture, & passant sur le front une large courroye de cuir attachée à la malle, qui fait que toute la pesanteur de ce fardeau tombe sur leur front au dessus des sourcils, qu'ils ont la plupart du tems tellement marqué, qu'il sont aisez à distinguer des autres habitans dans les Villages, parce qu'aussi cette ceinture de cuir leur mange tout le poil, & les rend chauves sur le devant de la tête.

En cette maniere ce pauvre peuple tâche de gagner sa vie parmi les Espagnols; mais c'est avec tant de douleur & d'angoisse, que bien souvent ils implorant la justice divine
pour

pour les mettre en liberté, & n'ont point d'autre consolation que celle que leur donnent les Prêtres, de souffrir tout cela pour l'amour de Dieu, & pour le bien de l'Etat.

Et quoi que ceux qui les commandent, les fassent travailler & marcher en toutes saisons, soit qu'il fasse chaud, soit qu'il fasse froid, dans les plaines ou dans les montagnes, dans les beaux ou mauvais chemins, leurs habits ne servent qu'à couvrir leur nudité, & bien souvent ils sont si déchirez qu'ils ne couvrent pas la moitié de leur corps.

CHAPITRE VIII.

Des habits des Indiens, de leurs logemens, de leurs ouvrages, de leurs occupations domestiques, de leur police, de leurs mariages, &c.

Leurs habits ordinaires ne sont autre chose qu'une paire de calçons de laine ou de toile qui descendent jusqu'aux genoux, marchant nuds pieds la plupart du tems, si ce n'est quelqu'un qui portent des sandales de cuir dans leurs voyages pour se conserver les pieds ou quelques paires de chausses sans pourpoint qu'une chemise fort courte avec une mante de laine ou de toile par dessus, qu'on nomme *Ajate*, qui est nouée sur une épaule, & pend presque jusqu'à terre de l'autre côté, & un même chapeau de quinze ou vingt sols, qui
Tom. III, G prend

prend l'eau comme du papier, & après la pluye leur tombe sur le nés & sur le col.

Ils portent aussi quelquefois leur lit autour d'eux, qui est cette mante de laine, dont ils s'envelopent le soir; & ôtent leur chemise & leurs calçons, qu'ils mettent sous leur tête pour leur servir de chevet.

Ily en a quelques-uns qui portent aussi une natte fort legere pour se coucher; mais ceux qui n'en portent point, ou n'en peuvent pas emprunter de leurs voisins, se couchent librement sur la terre enveloppez de leurs mantes, & dorment aussi bien après avoir travaillé, ou marché tout le jour avec un fardeau de cent livres pesant sur le dos, que s'ils étoient couchez dans un bon lit.

Ceux qui sont plus considerables & plus riches que ceux-là, qui ne sont point employez comme les Tamemez à porter des fardeaux, ou comme les laboureurs à travailler pour les Espagnols, mais qui demeurent dans des fermes qui leur appartiennent, qui trafiquent à la campagne avec leurs mulets, ou ont des boutiques dans les Villes & dans les Villages, & enfin ceux qui sont employez en qualité d'Officiers de la Justice ou de la Police, sont un peu mieux vêtus.

Car il y en a quelques-uns qui portent du ruban au bas de leurs calçons, ou y font faire quelque sorte d'ouvrage en broderie de soye, ou de fil, comme aussi sur la mante qu'ils portent autour d'eux, ou bien ils l'enrichissent de quelque ouvrage de plumes de diverses couleurs.

Il y en a aussi quelques-uns qui portent des pourpoints de toile découpée, & des sou-

liers;

liers; mais il y en a fort peu qui portent des bas à leurs jambes, ou des colers autour de leur col.

Mais pour ce qui est des lits où ils couchent le plus considerable des Gouverneurs Indiens ou le plus riche d'entr'eux qui pourra avoir quatre ou cinq mille ducats, ne fera gueres mieux couché que les pauvres Tamemez, ou porteurs de fardeaux.

Car ils se couchent sur des ais ou sur des roseaux liez ensemble un peu elevez de terre, sur quoi l'on pose une natte fort large & fort propre, avec deux petits billots de bois pour servir de chevet à l'homme & à la femme, en mettant leur chemise & leur mante dessus, ou d'autres hardes pour servir de couffin, & puis se couvrent d'une autre sorte de mante blanche, mais plus grossiere que celle qui leur sert de manteau.

Dom Bernard de Guzman Gouverneur de Petapa n'étoit pas mieux couché que cela, & les principaux d'entre les Indiens ne le sont pas mieux non plus.

Les habits des femmes ne leur coûtent pas beaucoup & sont bien-tôt mis sur le corps, car la plupart vont pieds nuds, à la reserve de celles qui sont riches & de qualité, qui portent des souliers noiez avec un ruban fort large.

Au lieu de jupe elles portent une mante de laine, qu'elles lient au défaut du corps, qui d'ordinaire est enrichie de broderie de diverses couleurs; mais tout d'une piece sans aucune couture, & rempliee en dedans autour d'elles.

Elles ne portent point de chemises, mais el-

les couvrent leur nudité avec une espece de surplis qu'on nomme *Guaipil*, qui pend depuis leurs épaules jusqu'au dessous de la ceinture, avec des manches ouvertes fort larges, qui ne leur couvrent que la moitié du bras, & d'ordinaire ce *Guaipil* est orné de quelque ouvrage curieux de coron ou de plumage, particulièrement à l'endroit du sein.

Les plus riches portent des bracelets & des pendans-d'oreilles, & leurs cheveux sont retrouffez avec des bandelettes, sans coëffe, ni rien pour les couvrir, si ce n'est les plus riches qui portent quand elles vont à l'Eglise ou en visite, une espece de voile de toile d'Hollande, ou de quelque autre toile fine, qu'on apporte d'Espagne ou de la Chine, qui leur couvre la tête & descend presque jusqu'à terre, qu'elles lient autour d'elles avec un ruban, & c'est ce qu'il y a de plus cher en leurs habits.

Lors qu'elles sont retirées dans leurs maisons, elles s'apliquent à leurs ouvrages, elles ôtent ordinairement leur *Guaipil* ou surplis; de sorte que leur sein & tout le haut du corps demeure découvert.

Elles se couchent aussi comme leurs maris, enveloppée seulement d'une couverture ou d'une mante.

Leurs maisons ne sont que de pauvres cabanes couvertes de chaume, sans aucunes chambres hautes; mais seulement une ou deux chambres basses, en l'une desquelles ils aprêtent leurs viandes, faisant le feu au milieu entre deux ou trois pierres, sans qu'il y ait de cheminée, ni de tuyau pour conduire la fumée hors de la maison; de sorte que com-

me elle s'épand par tout, la fuye s'attache aussi de tous côtez au chaume de la couverture, ce qui fait que toute la maison ne semble être qu'une cheminée.

La chambre qui joint à celle-là n'est pas non plus exempte de fumée & de noirceur, où bien souvent il y a quatre ou cinq lits, selon la grandeur de la famille.

Mais ceux qui sont pauvres n'ont qu'une chambre, où ils aprêtent leur viande, où ils mangent & se couchent.

Il y en a fort peu qui ayent des serrures à leurs portes; car ils n'aprehendent pas qu'on les dérobe, n'ayant pour tous meubles que des pots, des cruches, & des plats de terre, avec des coupes pour boire leur chocolat.

Il n'y a presque point aussi de maison qui n'ait un bain dans la cour, où ils se baignent dans de l'eau chaude, qui est toute leur médecine lors qu'ils sont tant soit peu indisposés.

Dans chaque village ils sont divisez entr'eux par Tribus, qui ont chacune un Chef, à qui s'adressent tous ceux qui sont de la Tribu, lors qu'il s'agit de quelque affaire importante & difficile, & il est obligé de les protéger & conseiller en tout, & de comparoître pour eux devant les Officiers de Justice, demander réparation des torts qu'on leur a faits, ou représenter l'injure qu'on leur veut faire.

Lors qu'il s'agit de marier quelqu'un d'entr'eux, le pere du garçon qui veut prendre une femme d'une autre Tribu, s'en va trouver le chef de sa Tribu, afin de lui donner avis

du mariage de son fils avec une telle fille, & ensuite les Chefs des deux Tribus s'assemblent & conferent sur les conditions du mariage.

Ces conferences durent ordinairement trois mois, pendant lesquels les parens du garçon ou de l'homme doivent acheter la fille par presens, & acquitter la dépense qui se fait à boire & à manger, lors que les Chefs des Tribus conferent ensemble avec les parens du garçon & de la fille, ce qui dure ordinairement un jour tout entier jusqu'à la nuit.

Après avoir passé de la sorte plusieurs jours & plusieurs nuits, & après avoir bien examiné l'affection qu'un des partis peut avoir pour l'autre, s'il arrive qu'ils ne s'accordent pas sur le mariage, les parens de la fille sont obligés de restituer aux parens du garçon tous les frais qu'ils ont faits, & tous les presens qu'ils ont donnés.

Leurs filles ne partagent point dans leurs biens, mais lors qu'ils meurent tout ce qu'ils ont de meubles & d'immeubles est partagé par portions égales entre leurs fils.

S'il y a quelqu'un d'entr'eux qui n'ait point de maison, ou qui veuille faire recouvrir la sienne, l'on en donne avis aux Chefs des Tribus, qui avertissent tous les habitans du Village de s'y rendre pour assister à cet ouvrage, & chacun est obligé d'apporter une botte de paille ou d'autres matériaux; de sorte que dans un jour ils ont achevé une maison, par l'assistance qu'ils reçoivent de plusieurs personnes.

De plus il ne leur en coûte rien que du chocolat, qu'ils donnent à boire en de grandes coupes qui tiennent plus d'une pinte; mais
ils

ils n'y mettent pas des ingrédients de si grand prix que font les Espagnols, mais seulement un peu d'anis & de chilé ou poivre long.

Ou bien ils remplissent la coupe jusqu'à moitié d'atolle, & achevent de la remplir avec du chocolate.



CHAPITRE IX.

L'Auteur continue à décrire la maniere de vivre des Indiens, leur manger ordinaire, leurs diverses sortes de breuvages.

Pour le manger, la plupart du tems les pauvres n'ont qu'un plat de frixoles ou faveols blancs & noirs; dont il y a grande quantité, que l'on conserve sees pour toute l'année, qu'ils font bouillir avec du chilé, avec quoi ils s'estiment assez bien rassasiés.

Ils les aprêtent encore d'une autre maniere, en faisant un peu bouillir les faveols, & après cela les mêlant avec une masse de mahis, comme nos mêlons en Angleterre, des raisins de Corinthe dans nos gâteaux, & puis ils les font encore bouillir derechef ensemble, & les mangent après cela lors qu'ils sont encore tout chauds, ou bien ils les gardent tout froids.

Mais soit qu'ils mangent de cela ou de quelque autre chose, ils le mangent ou avec du chilé verd, ou ils le trempent dans de l'eau & du sel, où il y a un peu de chilé pilé.